

L'hon. Allan J. MacEachen (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, n'ayant pas examiné ce cas particulier, je ne suis pas en mesure de dire s'il s'agit d'un conflit d'intérêts. Je suis sûr que le sénateur Davey s'est conformé aux normes de bonne conduite, selon son habitude. Cependant, l'ensemble de la question des conflits d'intérêts des parlementaires a, comme le député le sait, fait l'objet d'un Livre vert. Il a été étudié par des comités parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat. Comme le sait le député, un bill est actuellement en voie de préparation concernant la question générale de l'indépendance du Parlement. Jusqu'à ce qu'il soit adopté, il y a certes beaucoup d'idées et de principes directeurs à tirer du Livre vert et des délibérations des comités des deux Chambres.

* * *

● (1130)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA POSSIBILITÉ DE MAJORATION DU TAUX DE BASE DES PENSIONS ET DE MODIFICATION DE LA DISPOSITION RELATIVE À LA PENSION DES VEUVES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Comme la hausse du coût de la vie touche les anciens combattants dont le revenu est fixe, le ministre dirait-il à la Chambre quand il va corriger l'inéquité du taux de pension de base des cinq catégories inférieures de la Fonction publique? Comme ces anciens combattants perdent des centaines de dollars par année, le ministre nous dira-t-il quand il va corriger cette inéquité dans la législation qui les régit?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, comme le sait le député, notre ministère a effectué une étude de la question et fait beaucoup de travail à ce sujet. Quant à la date exacte, je ne puis le dire pour l'instant.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, comme l'épouse d'un ancien combattant est traitée injustement en ce sens qu'elle ne peut bénéficier de la pension de veuve si son mari ancien combattant touchait le taux de 48 p. 100 d'invalidité à son décès, le ministre nous dirait-il si, d'ici la fin de la présente session, on modifiera les dispositions régissant le taux de pension de base?

M. MacDonald (Cardigan): Au cours de la présente session, monsieur l'Orateur, nous ne prévoyons pas modifier la loi concernant ces deux questions.

Questions orales

L'ENVIRONNEMENT

LA PROPOSITION D'INTERDICTION DE LA FABRICATION, DE L'IMPORTATION ET DE LA TRANSFORMATION DU MIREX—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Pêcheries et de l'Environnement. Elle a trait au rapport du groupe d'étude au comité chargé d'étudier les contaminants de l'environnement au sujet du Mirex. Une recommandation du groupe d'étude concernant le contrôle du Mirex propose d'en interdire l'importation, la fabrication et la transformation qui pourraient entraîner sa dispersion dans l'environnement.

Ce produit est-il fabriqué ou transformé au Canada et, le cas échéant, le ministre répondra-t-il par l'affirmative à la recommandation? Importons-nous du Mirex qui pourrait être dispersé dans l'environnement, et répondra-t-il par l'affirmative à la recommandation du groupe de travail d'en interdire l'importation?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, on a cessé de se servir du Mirex au Canada depuis déjà quelque temps, depuis 1969 si ma mémoire est bonne. On ne s'en sert pas, on n'en fabrique pas et on a aussi cessé d'en importer. Je dois discuter de l'interdiction totale du Mirex avec mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, mais nous serions prêts à accepter la recommandation à ce sujet.

L'EXAMEN MÉDICAL DES TRAVAILLEURS INDUSTRIELS, DES NOURRICES ET DES BÉBÉS EXPOSÉS AU MIREX—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, le groupe d'étude a formulé deux recommandations au sujet du Mirex, notamment qu'on vérifie très attentivement l'état de santé de certains Canadiens. La recommandation n° 2 porte sur les mères qui allaitent leurs bébés. La recommandation n° 3 concerne les travailleurs industriels qui ont été exposés au Mirex à cause de leur travail.

Est-ce le ministère des Pêches et de l'Environnement ou bien le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui est chargé de surveiller ces deux groupes? Si c'est le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministre de la Santé et du Bien-être voudra peut-être répondre lui-même à la question. Prend-on des mesures immédiates pour appliquer les recommandations du groupe d'études et surveiller ces deux groupes de Canadiens?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il s'agit bien sûr d'un travail de collaboration entre le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et mon ministère. Dans une des conversations que nous avons eues à ce sujet, il a déjà été question de l'importance de présenter un rapport conjoint, vu notre préoccupation au sujet du problème. Nous nous en occupons.